

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à expérimenter Transition écologique 2025-2026

Contexte

Le Mans Métropole mène d'ambitieuses politiques de transition écologique :

- Transition énergétique (écosystème hydrogène, réseau de chaleur, production de biogaz, plan énergie solaire...)
- Mobilités et transports : location de vélos longue durée, allongement des lignes de tram, chronovélo, chronolignes, logistique urbaine (interlud+),
- Nature de ville, charte de l'arbre
- Rénovation du patrimoine bâti
- Plan local de réduction des déchets et assimilés

Ces exemples non exhaustifs illustrent la diversité des services concernés et de la transversalité de l'approche.

Pour soutenir l'innovation pour la transition écologique, Le Mans Métropole a créé en 2023 un **Laboratoire d'Innovation Territorial pour la Transition Ecologique (Litte)**. Cette démarche visant à impliquer acteurs publics et privés locaux dans une dynamique d'innovation vertueuse repose sur trois piliers :

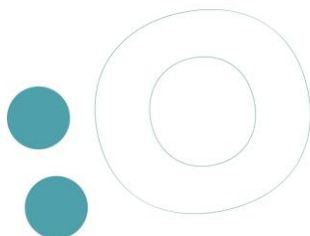
- **Soutien à la recherche** : financements de 7 thèses, programme POPSU Transitions
- **Expérimentation** : test de solutions innovantes en milieu réel, projets collaboratifs publics/privés
- **Diffusion** : événement annuel devant entreprises et partenaires institutionnels - Journée Mondiale du Climat le 08 décembre.

Exemples d'actions menées dans le cadre du Litte :

- Extrême DEFI Mobilité : participation au programme de l'Ademe par le test de VELI dans les services de la collectivité et dans des structures employeuses volontaires pour les déplacements professionnels ;
- APACHE : test de capteurs créés par Renault, permettant une cartographie sonore de la ville en lien avec le revêtement de la chaussée (collaboration Renault/ Ensim/ LMM)
- Facilitations : rencontres d'entreprises innovantes et mises en lien avec les services, mise en relation terrain.

Le présent appel à expérimenter vise à identifier une ou plusieurs solutions particulièrement innovantes pour la transition écologique, pour une expérimentation sur le territoire de Le Mans Métropole d'un an maximum en 2026. Le ou les lauréats bénéficieront d'une enveloppe maximale de 25 000€ et d'un suivi par un comité facilitant la réalisation du projet.

Le ou les lauréats pourront être invités à présenter leur projet lors de la Journée Mondiale du Climat organisée par Le Mans Métropole et ses partenaires.



LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Objectifs

L'appel à expérimenter vise à :

- Faire remonter des **solutions innovantes** qui présentent un fort potentiel, en phase de test ;
- **Tester** une solution sur le territoire de Le Mans Métropole ;
- Estimer les **co-bénéfices** et les externalités négatives ;
- *In fine*, contribuer à l'émergence des solutions de demain en améliorant leurs résultats et en diffusant les enseignements.

Projets attendus :

Il est attendu des propositions de produits ou services innovants à fort potentiel d'impact pour la transition écologique :

- En phase test : la preuve de concept est réalisée, le ou les cas pilotes permettront d'affiner la solution, de mieux appréhender les conditions de son déploiement ;
- A maturité suffisante pour une expérimentation courant 2026.

La solution peut être un produit ou un service : (liste non exhaustive)

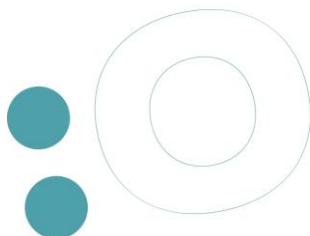
- Favorisant la sobriété
- Mesurant, captant, stockant des GES
- Encourageant, accompagnant au changement de comportement
- Préservant la biodiversité et/ou des ressources naturelles
- Produisant des énergies renouvelables
- Améliorant la connaissance du territoire
- Optimisant une activité
- Facilitant l'expérience usager, levant un frein à l'usage d'un service
- ...

Une expérimentation n'est pas un achat ni une période d'essai !

Le porteur du projet doit avoir besoin d'un retour d'expérience sur sa solution avant sa commercialisation ou généralisation. Une solution commercialisée mais dont une nouvelle application demanderait une adaptation significative pourrait être acceptée, si la pertinence de cette nouvelle application est exposée ainsi que les adaptations nécessaires.

Un dispositif de suivi et d'observation sera alors nécessaire pour apporter les améliorations nécessaires à la solution. Le porteur de projet proposera ce dispositif, auquel Le Mans Métropole et ses partenaires participeront selon les possibilités de chacun. Le processus itératif propre à l'expérimentation pourra permettre d'apprécier l'usage de la solution, appréhender les conditions de son déploiement, l'acceptabilité, les spécificités locales, ... Les enseignements tirés sont utiles à la fois à l'entreprise, qui peut procéder à des ajustements voire des améliorations significatives, et à la collectivité territoriale, qui approfondit sa connaissance du territoire.

L'expérimentation est définie dans le temps : elle pourra avoir lieu sur une durée maximum d'un an.



LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Certains projets d'expérimentation ne pourront pas être acceptés :

- Projets présentant des risques pour la population, demandant des autorisations spécifiques (par exemple, le test d'un véhicule non homologué sur la voie publique) ;
- Projets non couverts par l'assurance de la collectivité : le porteur de projet devra faire assurer lui-même le produit ;
- Projet intervenant sur un domaine où la collectivité n'est pas compétente (par exemple : voirie nationale).

Éligibilité

Candidats :

Cet appel à expérimenter s'adresse à tout acteur, privé ou public, sur le territoire de Le Mans Métropole ou non, proposant une solution innovante à fort potentiel d'impact pour la transition écologique. Le candidat peut candidater sous forme de groupement. La présence d'un acteur local dans le groupement est encouragée.

Dans le cas d'une candidature d'acteur privé, une attention sera portée sur la disponibilité du dirigeant/chef de projet.

Le candidat devra respecter les modalités de candidature (dates, dossier, adresse d'envoi).

Projets :

L'expérimentation proposée devra nécessairement :

- Comprendre une dimension innovante
- Répondre à la définition d'une expérimentation telle qu'exposée ci-dessus
- Reposer sur une solution dont le stade d'avancement est suffisant pour une expérimentation débutant au plus tard le 30 novembre 2026
- Être mise en œuvre pendant 1 an maximum (temps d'expérimentation effective)
- Se dérouler sur le périmètre géographique de Le Mans Métropole et dans le cadre de ses compétences
- Proposer un dispositif de suivi et évaluation.

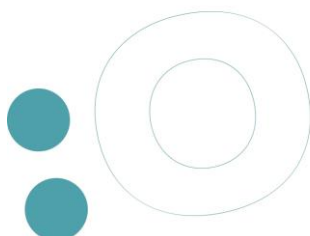
Dépenses :

Sont éligibles toutes les dépenses nécessaires à la mise en place de l'expérimentation et à son évaluation sur le territoire de Le Mans Métropole, dans la limite de 25 000€ TTC :

- Temps en ressources humaines
- Sous-traitance
- Fourniture, transport, installation de matériel.

Seules les dépenses directement liées à la mise en œuvre de l'expérimentation sont éligibles.

Dans le cas où le porteur proposerait un projet portant sur plusieurs villes (cas pilotes comparatifs), seules les dépenses directement liées à l'expérimentation sur le territoire de Le Mans Métropole seront éligibles.



LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Seules les dépenses intervenant après la délibération du Conseil Communautaire sont éligibles.

Dans le cas d'une candidature par un acteur privé à but lucratif, l'aide obtenue relève de régime de minimis (voir annexe).

Critères de sélection

Selon les candidatures, Le Mans Métropole sélectionnera 1 à 2 lauréats, sur la base de critères relatifs :

- Au cadrage de l'expérimentation (clarté des objectifs, calendrier, moyens de mise en œuvre...)
- A la dimension innovante de la solution au regard de l'existant sur le territoire
- Au potentiel d'impact pour la transition écologique, dont potentiel de reproductibilité et de changement d'échelle ; ce critère sera déterminant
- A l'ancrage territorial (visibilité pour les habitants, présence d'un acteur local dans le groupement...)
- Au dispositif d'évaluation proposé
- A la diffusion des résultats proposée.

Accompagnement des lauréats

Cet appel à expérimenter bénéficie d'une enveloppe de **25 000€ TTC**. Elle pourra être allouée dans sa totalité à 1 seul lauréat, ou partagée entre 2 lauréats.

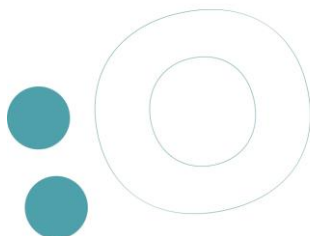
Le Mans Métropole sera **facilitatrice** et disponible tout au long de l'expérimentation pour :

- Accompagner à la meilleure compréhension du contexte local et à la définition du projet (adaptations nécessaires)
- Accéder aux données, terrain, acteurs locaux, services de Le Mans Métropole ; appuyer le ou les lauréats pour communiquer et mobiliser les acteurs et habitants
- Accéder à un retour d'expérience en interne ou de partenaires, contribuer à l'évaluation
- Communiquer sur l'expérimentation et ses résultats à son issue.

Le Mans Métropole constituera et rassemblera au moins 3 fois (lancement, mi-parcours, bilan) un comité de suivi composé d'élus, services, partenaires, qui participera à faciliter l'expérimentation et apportera son expertise.

Le Mans Métropole se réserve la possibilité de conditionner l'obtention de la subvention à l'accompagnement du porteur de projet.

Le caractère public de l'expérimentation doit inciter le candidat à sécuriser la propriété intellectuelle de son innovation avant divulgation.



LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Candidature et calendrier

Modalités de candidature

Les candidats rempliront le dossier en annexe du présent appel à expérimenter.

Il sera à envoyer à l'adresse **aap.neutralitecarbone@lemans.fr** au plus tard le **19 décembre 2025**.

Les candidatures seront évaluées par un comité d'élus de Le Mans Métropole, qui fera la proposition d'attribution au Conseil Communautaire. Le comité pourra s'appuyer sur les services de la collectivité et des partenaires extérieurs invités au titre de leur expertise selon les projets présentés. Le jury se réserve la possibilité d'auditionner les candidats arrivant en tête du classement.

Modalités de mise en œuvre et versement de l'aide

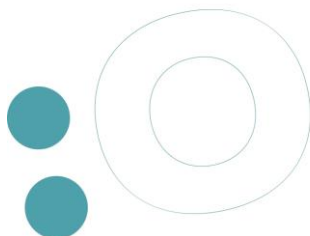
Les modalités de versement de l'aide seront précisées dans une convention signée entre le porteur de projet et Le Mans Métropole.

La convention précisera également (non exhaustif) :

- L'objet de l'expérimentation et sa durée
- La confidentialité et usage des données
- Les rôles et responsabilité de chacun, notamment en matière de sécurité et d'assurance.

Le ou les lauréats pourront être sollicités pour présenter l'expérimentation à l'occasion d'événements de Le Mans Métropole, notamment ceux organisés dans le cadre du Laboratoire d'Innovation Territorial (réunion du comité, Journée Mondiale du Climat). Ils devront par ailleurs apposer le logo de Le Mans Métropole sur toute communication relative à l'expérimentation. En proposant son projet, le candidat accepte que Le Mans Métropole communique sur le projet et les résultats s'il était lauréat de l'appel à projets.

L'expérimentation pourra également être étudiée en lien avec divers projets de Le Mans Métropole.



LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Calendrier prévisionnel

20 octobre 2025	Publication de l'appel à expérimenter
19 décembre 2025	Clôture de l'appel à expérimenter
Janvier 2026	Jury de sélection Audition des candidats
Février 2026	Délibération du Conseil Communautaire Annonce publique des résultats
Printemps - été 2026	Signature de la convention Réunion de lancement Déclinaison opérationnelle du projet
30 novembre 2026 au plus tard	Début de l'expérimentation

